

## GLOSSAIRE DES TERMES BOTANQUES UTILES POUR L'IDENTIFICATION A (Drogues végétales)

**ACCRESCENT**, adj. (du latin *crescere*, croître)

Se dit de pièces florales qui poursuivent leur croissance après que la fécondation ait eu lieu.

**ACTINOMORPHE**, adj. (du grec ακτις (aktis), rayon)

Se dit d'une fleur dont les pièces des verticilles successifs sont disposées symétriquement par rapport à l'axe de la fleur.

**ACUMINÉ**, adj. (du latin *acumen*, pointe)

Se dit d'un organe dont la pointe s'amenuise brusquement en se prolongeant.

**ADVENTIF**, adj. (du latin *adventicius*, supplémentaire)

Qui apparaît en un point inhabituel d'un organe.

**AIGRETTE**, n.f. (du provençal « aigron », héron)

Faisceau de poils ou de soies que portent les fruits ou les graines de certaines plantes.

**AKÈNE**, n.m. (du grec α, privatif, et κηαινειν (khainein), ouvrir).

Fruit sec, à une seule graine, indéhiscent, dont le péricarpe n'adhère pas à la graine, ce qui le distingue du caryopse.

**ALBUMEN**, n.m. (du latin *albus*, blanc)

Tissu de réserve d'une graine.

**ALTERNE**, adj. (du latin *alternus*)

Disposition de façon alternative le long d'un axe.

**AMPLEXICAULE**, adj. (du latin *amplexus*, embrasser et *caulis*, tige)

Feuille dont la base est élargie, embrassant partiellement ou complètement la tige, au niveau de son point d'insertion.

**ANDROCÉE**, n.m. (du grec ανδρος (andros), homme et οικια (oikia), maison)

Ensemble des pièces fertiles mâles d'une fleur (étamines).

**ANTHÈRE**, n.f. (du grec ανθηρος (antheros), fleuri)

Partie de l'organe reproducteur mâle contenant les grains de pollen.

**ARILLE**, n.m. (du latin *arillus*, grain de raisin)

Expansion tissulaire (tégument complémentaire) constituant une enveloppe plus ou moins charnue et plus ou moins complète autour de certaine graine.

**AUBIER**, n.m. (du latin *alburnum*, bois blanc)

Chez les dicotylédones, partie périphérique du bois dont les fibres ne sont pas encore complètement lignifiées.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**AXILLAIRE**, adj. (du latin *axilla*, aisselle)

Qui se situe à l'aisselle d'un organe.

**BAIE**, n.f. (du latin, *bacca*, baie)

Fruit charnu, indéhiscent, dépourvu de noyau, mais contenant des graines, vulgairement appelées pépins.

**BAUME**, n.m. (du latin *balsamum*, baume)

Oléorésine à odeur agréable due à la présence d'acides aromatiques libres ou estérifiés.

**BOIS**, n.m. (du bas latin *boscus*, bois)

Partie interne d'une tige ou d'une racine formée par des vaisseaux et par un parenchyme plus ou moins durci par la lignification.

**BOURGEON**, n.m. (du latin *burra*, bourre)

Ébauche de très jeune tige foliaire ou florale, souvent recouverte par des feuilles externes écailleuses.

**BRACTÉE**, n.f. (du latin *bractea*, feuille de métal)

Élément foliacé situé à la base de certains organes.

**BRANCHE**, n.f. (du bas latin *branca*, patte, puis branche d'arbre)

Ramification de la tige principale d'une plante (tige secondaire).

**BULBE**, n.m. (du latin *bulbus*, bulbe)

Tige ou partie de tige, généralement souterraine, plus ou moins globuleuse, revêtue d'écailles minces ou plus ou moins charnues.

**CALICE**, n.m. (du latin *calyx*, vase sacré)

Enveloppe extérieure de la fleur, formée de pièces (sépalés) libres ou soudées entre elles.

**CALICULE**, n.m. (du latin. *calyx*, vase sacré)

Ensemble de bractées bordant extérieurement le calice chez certaines fleurs.

**CANNELÉ**, adj. (de l'italien « *cannelatura* », cannelure)

Parcouru de côtes longitudinales ménageant entre elles des sillons.

**CAPITÉ**, adj. (du latin *caput*, tête)

Se dit d'un organe dont l'extrémité est globuleuse, à l'image d'une tête d'épingle.

**CAPITULE**, n.m. (du latin *capitulum*, petite tête)

Inflorescence constituée par un groupe de fleurs, généralement sessiles, portées par un réceptacle constitué par le sommet élargi du pédoncule commun.

**CAPSULE**, n.f. (du latin *capsula*, petite boîte)

Fruit sec déhiscent contenant ordinairement plusieurs graines et s'ouvrant spontanément par des fentes ou des pores.

**CARPELLE**, n.m. (du grec *καρπος* (*karpos*), fruit)

Chacun des éléments foliacés libres, accolés ou soudés formant le pistil.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**CARPOPHORE**, n.m. (du grec *καρπος* (carpos), fruit ; *πηροειν* (phorein), qui a porté)  
Colonne centrale du gynécée, chez les diakènes des Apiaceae.

**CARYOPSE**, n.m. (du grec *καρυον* (caryon), noyau ; *οπισ* (opsis), apparence)  
Fruit sec, indéhiscent, à graine unique soudée au péricarpe.

**CAULINAIRE**, adj. (du latin *caulis*, tige)  
Qui se rapporte à la tige.

**CHAGRINÉ**, adj. (du turc « sagri », cuir grenu)  
Aspect grenu.

**CIRE**, n.f. (du latin *cera*, cire)  
Produit d'origine naturelle, constitué principalement d'esters d'acides gras et d'alcools gras à longue chaîne.

**CIREUX, CIREUSE**, adj. (du latin *cera*, cire)  
A aspect de cire.

**COMPOSÉ**, adj. (du latin *componere*, composer) (voir feuille composée)

**CONCRESCENT**, adj. (du latin *cum*, avec et *crescere*, croître)  
Se dit d'organes soudés entre eux dont la croissance se fait en commun.

**CÔNE**, n.m. (du latin *conus*, cône)

1. Appareil reproducteur des Conifères, généralement en forme de cône, constitué par un axe porteur d'écaïlles à l'aisselle desquelles sont localisés les organes mâles et/ou les organes femelles.
2. Appellation donnée à l'inflorescence femelle du houblon.

**CORDÉ/CORDIFORME**, adj. (du latin *cor*, cœur)  
En forme de cœur.

**COROLLE**, n.f. (du latin *corolla*, petite corolle)  
Ensemble de pièces florales libres (dialypétales) ou soudées entre elles (gamopétales), situées entre le calice et les étamines.

**CORYMBE**, n.m. (du grec *κορυμβος* (korumbos), sommet)  
Type d'inflorescence indéfinie dont les fleurs sont, à la faveur de pédoncules d'inégales longueurs, amenées sensiblement sur un même plan, alors que leurs niveaux d'insertion variables s'échelonnent le long du rameau fertile.

**CRÉNELÉ**, adj. (du bas latin *crena*, entaille)  
Se dit d'un organe bordé de dents obtuses ou arrondies.

**CULTIVAR**, n.m. (du latin *cultus*, cultivé ; abréviation française de « cultivated variety »)  
Désigne chacune des races ou variétés nouvelles, obtenues par sélection.

**CUNÉIFORME**, adj. (du latin, *cunettes*, coin)  
Se dit d'un organe qui affecte la forme d'un coin.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**CYME**, n.f. (du latin *cyma*, cime)

Inflorescence définie dont l'apex est occupé par une fleur, la plus ancienne.

**DÉCURRENT**, adj. (du latin *decurrens*, décurrent)

Qualifie des organes dont la soudure avec l'élément porteur se prolonge bien au-delà du point d'insertion.

**DÉCUSSÉ**, adj. (du latin *decussatus*, croisé)

Qualifie des organes, dont les paires successives insérées le long d'un axe, forment entre elles un angle droit.

**DEHISCENT**, adj. (du latin *dehiscere*, s'ouvrir)

Se dit d'un organe initialement clos, qui s'ouvre spontanément à maturité (fruit, anthère,...).

**DRUPE**, n.f. (du latin *druppa*, olive mûre)

Fruit charnu, succulent, indéhiscent, renfermant un noyau à une seule graine.

**ÉCORCE**, n.f. (du latin *scortea*, de *scortum*, peau)

1. Tissus d'un axe, extérieurs à ceux du cylindre central (au sens botanique).
2. Tissus d'un axe, extérieurs au bois ( au sens pharmaceutique).
3. Partie externe, colorée, des agrumes (voir zeste).

**ÉPI**, n.m. (du latin *spica*, pointe)

Inflorescence centripète (indéfinie) dont les fleurs ou les groupes de fleurs s'échelonnent le long de l'axe rigide.

**ÉTAMINE**, n.f. (du latin, *stamina*, étamine)

Organe mâle de la fleur, composé d'un filet dont une extrémité est fixée sur le réceptacle ou sur la corolle et l'autre extrémité supporte les anthères.

**EXINE**, n.f. (du grec *εξο* (exo), en dehors)

Assise externe de la paroi du grain de pollen, interrompue par des pores, souvent richement ornée de crêtes, sillons, mailles, stries...

**EXSUDATION GOMMEUSE**, n.f. (du latin *gumma*, grec *κομμι* (kommi), gomme)

Hypersécrétion de certaines Angiospermes, s'écoulant normalement ou du fait d'incision, durcissant au contact de l'air.

**FEUILLE COMPOSÉE** (du latin *componere*, composer)

Feuille constituée par un axe (rachis) portant des éléments foliacés appelés folioles.

**FLEUR**, n.f. (du latin *flos*, fleur)

Appareil reproducteur des Angiospermes, généralement bisexué.

La fleur est complète si elle est pourvue du calice, de la corolle, d'étamines et du pistil.

La fleur est unisexuée s'il y a absence, soit de l'ovaire, soit des étamines.

**FLEURON**, n.f. (du latin *flos*, fleur)

Petite fleur à corolle tubuleuse qui occupe le centre des capitules des plantes de la famille des Asteraceae.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**FOLIAIRE**, adj. (du latin *folium*, feuille)  
Qui se rapporte à la feuille.

**FOLIOLE**, n.f. (du latin *foliolum*, petite feuille)  
Élément foliacé d'une feuille composée.

**FOLLICULE**, n.m. (du latin *folliculus*, petit sac)  
Fruit sec déhiscent par une seule fente, dans le sens de la longueur.

**FRUIT**, n.m. (du latin *fructus*, fruit)  
Organe sec ou charnu, résultat de la transformation de l'ovaire après fécondation, contenant une ou plusieurs graines.

**GAINE**, n. f. (du latin *vagina*, *wagina* en latin populaire, (puis *waîme* et *gaîne en picard*), fourreau)  
Base du pétiole d'une feuille, embrassant plus ou moins étroitement un segment de tige.

**GÉNICULÉ**, adj. (du latin *geniculum*, petit genou)  
Caractère d'un organe coudé, articulé, qui a des nœuds.

**GLABRE**, adj. (du latin *glaber*, chauve)  
Qualifie un organe dépourvu de poils.

**GLOMÉRULE**, n.m. (du latin *glomus*, *-eris*, boule, peloton)  
Inflorescence dense et globuleuse, constituée par le regroupement de fleurs sessiles fixées au même niveau sur un axe.

**GOUSSE**, n.f. (étymologie inconnue)  
Fruit sec, à une seule loge, le plus souvent s'ouvrant en deux valves dont chacune porte une rangée de graines.

**GRAINE**, n.f. (du latin *granum*, grain)  
Organe, contenu dans le fruit, renfermant l'embryon de la plante ainsi qu'un ou deux cotylédons.

**GRAPPE**, n.f. (Germanique, « Krappa », crochet).  
Inflorescence indéfinie dont les fleurs, alternes et pédonculées, sont disposées le long de l'axe terminé par un bourgeon.

**GYNÉCÉE**, n.m. (du grec γυνε (gune), femme)  
Ensemble des organes femelles, c'est-à-dire des carpelles

**HISPIDE**, adj. (du latin, *hispidus*, hérissé)  
Qui possède des poils raides.

**HYPANTHE**, n. m. (du grec ηυπο (hupo), dessous ; αντηοσ (anthos), fleur)  
Ovaire infère.

**INDÉHISCENT**, adj. (du latin *dehiscere*, ouvrir; *in* indique la négation)  
Qui ne s'ouvre pas spontanément à maturité.

**INFLORESCENCE**, n.f. (du latin *inflorescere*, se couvrir de fleur)  
1- Mode de groupement des fleurs sur une plante

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

2- Ensemble des fleurs d'une plante.

**INFUNDIBULIFORME**, adj. (du latin *infundibulum*, entonnoir)

En forme d'entonnoir, avec une base longue et étroite qui s'élargit très nettement au sommet.

**INVOLUCRE**, n.m. (Étymologie inconnue)

- 1- Ensemble des bractées disposées en verticilles qui accompagnent une ou plusieurs fleurs ou une inflorescence.
- 2- Ensemble des bractées qui enveloppent les capitules.

**LABIÉ**, adj. (du latin *labium*, lèvre)

Terme qui caractérise une corolle dont les pétales soudés présentent deux lobes en forme de lèvres.

**LANCÉOLÉ**, adj. (du latin *lanceolatus*; de *lancea*, arme à long manche et à fer pointu)

En forme de fer de lance et atténué aux deux extrémités.

**LATEX**, n.m. (du latin *latex*, liquide)

Produit de sécrétion de cellules, dites laticifères, obtenu par incision d'un végétal vivant.

**LICHEN**, n.m. (du grec λεικηεν (leikhen), qui lèche)

Organisme résultant de l'association symbiotique d'un champignon et d'une algue.

**LIÈGE**, n.m. (du latin *levis*, matériau léger) (voir suber)

**LIGULE**, n.f. (du latin *ligula*, languette)

- 1- Languette membraneuse à la base de la face supérieure de certaines feuilles.
- 2- Partie de la corolle allongée des fleurs zygomorphes d'un capitule d'Asteraceae.

**LIMBE**, n.m. (du latin *limbus*, frange)

Partie plane, élargie, d'une feuille ou d'une pièce florale.

**LENTICELLE**, n.f. (du latin *lenticulatus*, lenticulaire)

Voie d'aération, à travers le tissu de revêtement, permettant les échanges respiratoires.

**LOBE**, n.m. (du grec λοβος (lobos), lobe)

- 1- Division arrondie et peu profonde du limbe d'une feuille.
- 2- Division de l'extrémité du calice ou de la corolle d'une fleur gamosépale et/ou gamopétale.

**MÉRICARPE**, n.m. (du grec μερι (meri), partie ; καρπος (carpos), fruit)

Élément d'un fruit qui se dissocie à maturité.

**MOELLE**, n. f. (du latin *medulla*, moelle)

Tissu indifférencié situé au centre de la tige.

**MONDÉ**, adj. (du latin *mundare*, purifier)

Qualifie la partie de plante privée des éléments étrangers à la drogue (2.8.2).

**NOIX**, n.f. (du latin *nux*, noix)

- 1- Terme accompagnant l'appellation commune de certaines drogues.
- 2- Partie de fruit, de consistance très dure.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**OBLONG**, adj. (du latin *oblongus*, de forme allongée)

Se dit d'un organe nettement plus long que large et aux extrémités arrondies.

**OBTUS**, adj. (du latin *obtusus*, émoussé)

De forme plutôt arrondie à une extrémité.

**OMBELLE**, n.f. (du latin *umbrella*, parasol)

Inflorescence indéfinie dans laquelle les pédicelles insérés en un même point du pédoncule s'élèvent en divergeant pour disposer les fleurs généralement dans un même plan.

**ORGANE SOUTERRAIN**, n.m.

Partie de plante normalement située dans le sol.

**OVAIRE**, n.m. (du latin *ovum*, œuf)

Partie renflée du pistil qui contient les ovules et évoluera en fruit après fécondation.

**PALMÉ**, adj. (du latin *palma*, paume)

- 1- Qualifie les nervures d'une feuille qui divergent toutes du sommet du pétiole.
- 2- Qualifie une feuille composée dont les folioles partent toutes du sommet du pétiole.
- 3- Se dit d'un limbe foliaire divisé en segments qui se réunissent tous au sommet du pétiole, comme les doigts de la main sont tous liés à la paume. La variation de la profondeur du découpage des lobes conduit à des mots composés comme palmatifide, palmatilobé, palmatipartite, palmatiséqué.

**PANICULE**, n.f. (du latin *panicula*, de *panus*, épi)

Inflorescence indéfinie, présentant des fleurs pédonculées isolées ou groupées.

**PARTIE AÉRIENNE**, n.f.

Partie d'un végétal privée des organes souterrains.

**PARTIE AÉRIENNE STÉRILE**, n.f.

Partie aérienne d'un végétal dénuée d'organes de reproduction.

**PÉDICELLE**, n.m. (du latin *pedicellus*, petit pied)

Support de chaque fleur, quand le pédoncule est ramifié.

**PÉDONCULE**, n.m. (du latin *pedunculus*, diminutif de pied)

Axe né à l'aisselle d'une bractée et portant la fleur, puis le fruit.

**PENNÉ**, adj. (du latin *penna*, plume)

- 1- Qualifie les nervures d'une feuille disposées comme les barbes d'une plume.
- 2- Qualifie une feuille composée dont les folioles sont disposées de chaque côté du rachis ; une feuille composée est paripennée lorsque la partie digitale est occupée par la dernière paire de folioles ; une feuille composée est imparipennée lorsque la partie distale est occupée par une foliole terminale.
- 3- Qualifie la forme du limbe d'une feuille à nervation pennée . La variation de la profondeur du découpage conduit à des mots composés comme pennatifide, pennatilobé, pennatipartite, pennatiséqué.

**PÉRIANTHE**, n.m. (du grec περι (péri), autour ; ανθος (anthos), fleur)

Enveloppe des fleurs comprenant le calice et la corolle.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**PÉRICARPE**, n.m. (du grec περι (péri), autour ; καρπος (karpos), fruit)  
Partie externe d'un fruit, produit du développement de la paroi de l'ovaire, qui protège la graine.

**PÉTALE**, n.m. (du grec πεταλον (pétalon), pétale)  
Pièces, libres ou soudées entre elles, qui constituent la corolle de la fleur.

**PÉTIOLE**, n.m. (du latin *petiolus*, petit pied)  
Partie rétrécie reliant le limbe d'une feuille à la tige.

**PISTIL**, n.m. (du latin *pistillus*, pilon)  
Organe femelle (ou gynécée) des Angiospermes, constitué par l'ovaire, le style et le stigmate.

**PLANTE ENTIÈRE**, n.f.  
Végétal constitué par la totalité de ses parties aériennes et souterraines.

**POIL**, n.m. (du latin *pilus*, poil)  
Généralement, expansion uni ou pluricellulaire de l'assise externe d'un organe.

**POIL TECTEUR**, n.m.  
Poil dépourvu de cellule(s) sécrétrice(s).

**POIL SÉCRÉTEUR**, n.m.  
Poil comportant une ou plusieurs cellules sécrétrices.

**POLLEN**, n.m. (du latin *pollen*, fleur de farine)  
Élément reproducteur mâle, formé dans les anthères des étamines.

**PSEUDOFRUIT**, n.m. (du latin *fructus*, fruit)  
Produit du développement, après fécondation, d'une partie de la fleur autre que le gynécée, entourant ou non le fruit.

**PUBESCENT**, adj. (du latin *pubescens*)  
Caractère d'un organe qui possède des poils, qui est duveteux.

**PYXIDE**, n.f. (du grec πυξίς (puxis), boîte)  
Fruit sec déhiscent, de forme sphérique dont la partie supérieure se soulève comme un couvercle.

**RACÈME**, n.m. (du latin *racemus*, grappe)  
Synonyme de grappe.

**RACHIS**, n.m. (du grec ρηακηίς (rhakhis), colonne vertébrale)  
Axe prolongeant le pétiole, supportant des pièces de part et d'autre, telles les folioles

**RACINE**, n.f. (du latin *radix*, racine)  
Partie souterraine à l'exclusion des rhizomes.

**RACINE TUBÉRISÉE**, n.f.  
Racine partiellement ou entièrement renflée en forme de tubercule.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**RADICELLE**, n.f. (du latin *radicula*, petite racine)  
Petite racine secondaire.

**RAMEAU**, n.m. (du latin *ramus*, rameau)  
Tige secondaire.

**RAMEAU FLORIFÈRE**, n.m.  
Tige secondaire ligneuse portant des fleurs.

**RÉCEPTACLE**, n.m. (du latin *receptare*, recevoir)  
Sommet du pédoncule, plus ou moins élargi, sur lequel sont insérées les diverses parties de la fleur ou les fleurs d'un capitule.

**RÉNIFORME**, adj. (du latin *ren*, rhein)  
Qui a la forme d'un rein.

**RÉTICULÉ**, adj. (du latin *reticulum*, petit filet)  
Se dit d'un organe dont la surface est ornementée d'un réseau de stries ou de nervures comme les mailles d'un filet.

**RHIZOME**, n.m. (du grec ρηιζσ (rhiza), racine ; ηομοσ (homos), semblable)  
Tige souterraine.

**SAMARE**, n.f. (du latin *samarum*, graine de l'orme)  
Fruit sec indéhiscent à péricarpe prolongé par une aile membraneuse.

**SCARIEUX**, adj. (du latin *scaria*, bouton)  
Désigne un organe membraneux, desséché et translucide.

**SÉPALE**, n.m. (du grec σκεπε (skepé), couverture ; πεταλον (pétalon), pétale)  
Pièces, libres ou soudées entre elles, constituant le calice de la fleur.

**SESSILE**, adj. (du latin *sessilis*, de *sedere*, être assis)  
Qualifie tout organe (feuille, fleur) dépourvu de pétiole ou de pédoncule.

**SOMMITÉ FLEURIE**, n.m.  
Partie terminale florifère d'un végétal.

**SOMMITÉ FRUCTIFÈRE**, n.f.  
Partie terminale d'un végétal portant des fruits.

**SOUCHE**, n.m. (mot d'origine gauloise)  
Collet et portion souterraine de la tige des plantes vivaces.

**SOUCHE RADICANTE**, n.f.  
Partie souterraine de la tige accompagnée des racines.

**SOUCHE RHIZOMATEUSE**, n.f.  
Partie souterraine d'un végétal constituée des tiges souterraines et par un reste de tiges aériennes.

**STIGMATE**, n.m. (du latin *stigma*, marque)  
Appendice terminal du style qui reçoit le pollen.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**STIPULE**, n.f. (du latin *stipula*, paille)

Organe foliacé inséré à la base du pétiole d'une feuille.

**STOLON**, n.m. (du latin *stolo*, rejetant)

Rejet rampant et radicaire formé à la base d'une tige.

**STROBILE**, n.m. (voir cône)

**STYLE**, n.m. (du grec *στυλος* (*stulos*), colonne)

Partie de l'appareil reproducteur femelle reliant le stigmate à l'ovaire.

**STYLOPODE**, n.m. (du grec *στυλος* (*stulos*), colonne ; *ποδ* (*pod*), pied)

Disque qui couronne le fruit des Apiaceae et qui porte les styles.

**SUBER ou LIÈGE**, n.m. (du latin *levius*, matériau léger)

Tissu de revêtement des axes, de structure secondaire.

**SUC**, n.m. (du latin *sucus*, suc)

Liquide extrait par incision ou par expression d'un végétal frais ou d'une partie d'un végétal frais.

**SUPÈRE**, adj. (du latin *super*, au dessus)

Qualifie l'ovaire d'une fleur lorsque celui-ci est situé au-dessus du niveau des autres pièces florales sur le réceptacle.

**THALLE**, n.m. (du grec *θαλλος* (*thallos*), rameau)

Appareil végétatif des végétaux inférieurs ne comportant ni racine, ni tige, ni feuille.

**TIGE**, n.f. (du latin *tibia*, flûte)

1- Organe aérien constitué d'un axe porteur des feuilles, des fleurs et des fruits.

2- Organe souterrain (voir rhizome).

**TOMENTEUX**, adj. (du latin *tomentum*, bourre)

Recouvert de longs poils blancs et cotonneux.

**TRICHOME**, n.m.

Terme anglais (voir poil)

**TUBERCULE**, n.m. (du latin *tuberculum*, tubercule)

Partie de tige ou de rhizome, renflée, gorgée de réserves nutritives.

**UNILOCULAIRE**, adj. (du francique « *laubja* », petit local)

Qualifie un gynécée dont l'ovaire possède une seule loge.

**VERRUQUEUX**, adj. (du latin *verruca*, petite tumeur)

Hérissé de petites excroissances.

**VERTICILLE**, n.m. (du latin *verticillus*)

Ensemble de pièces s'insérant au même niveau, sur un axe.

**ZESTE**, n.m. (Onomatopée)

Partie externe, colorée, des agrumes.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**ZYGOMORPHE**, adj. (du grec ζυγος (zugos) couple ; μορφη (morphê), forme)  
Se dit d'une fleur dont la symétrie est le plus souvent bilatérale.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**Pharmacopée française 2008**